REGLEMENT
CHALLENGE DEPARTEMENTAL U11
« A. LACORE – R. VILLEDIEU »

(Modifications en orange)

ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS

1/ Les Challenges U11 à 8 se font sur engagement en début de saison.

2/ Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

3/ Les équipes mixtes sont autorisées.

ARTICLE 2 – QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES JOUEUSES

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés au club à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.

ARTICLE 3 – ORGANISATION DE LA COMPETITION

1/ Les équipes sont réparties en plateaux à 3 ou 4 équipes.

2/ Le club organisateur du plateau est le premier nommé.

3/ Les équipes se rencontreront entre elles.
► Plateaux à 3 équipes : 2 rencontres de 30 minutes avec pause coaching (2 minutes à la 15ème minute).
► Plateaux à 4 équipes : 3 rencontres de 20 minutes sans pause coaching.

4. Le classement sera établi en respectant les critères suivants : Nombre de points.
► Match gagné : 3 points.
► Match nul : 1 point.
► Match perdu : 0 point.

5 . En cas d'égalité de points entre deux équipes, il sera pris en compte les critères suivants pour départager les équipes :
► Résultat de la rencontre les ayant opposés.
► Résultat de l'Epreuve Technique si le score a été nul.
► Pas d'égalité sur le défi technique.

Tous les joueurs doivent obligatoirement participer.

ARTICLE 4 – EPREUVE TECHNIQUE

1/ L'épreuve Technique doit être effectuée avant les rencontres.

2/ L'épreuve Technique est obligatoire pour cette compétition. Tout club ne respectant pas cette règle sera éliminé de la compétition.

3/ Le club recevant doit OBLIGATOIREMENT mettre en place l'épreuve Technique. En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions seront prises : Eliminations du Challenge «Jour de Coupe».

ARTICLE 5 – FEUILLE DE PLATEAU

La feuille de plateau et les feuilles de licences doivent être OBLIGATOIREMENT transmises dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre au District de Football de la Haute-Vienne par le club recevant.

ARTICLE 6 – REGLES DU JEU

Les règles sont celles de la F.F.F.

ARTICLE 7 – LITIGE

En cas de litige la Commission Foot Animation tranchera. Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 8 – EQUIPEMENTS

Chaque équipe doit présenter deux jeux de maillots de couleur différente et un ballon en bon état.

ARTICLE 9 – EQUIPES QUALIFIEES

Les équipes classées 1ère et 2ème sont qualifiées pour le tour suivant.

ARTICLE 10 – FINALE

1/ Les finales se dérouleront aux dates définies sur le calendrier général diffusé en début de saison.

2/ Le lieu des finales est à déterminer.

3/ Challenge A. LACORE : ***8 équipes*** sont qualifiées pour la finale.
Challenge R. VILLEDIEU : 8 équipes sont qualifiées pour la finale.
Une seule équipe par club est autorisée à participer ***à la finale LACORE et une seule équipe par club est autorisée à participer à la finale VILLEDIEU.***

Messieurs les dirigeants, responsables et accompagnateurs d'équipes, n'oubliez pas que cette compétition est avant tout un jeu !!!

Retrouver toutes les informations concernant le Foot Animation sur le site internet du District de Football de la Haute-Vienne : foot87.fff.fr

ARTICLE 11 – BALLONS - MAILLOTS

1/ Ballons : Chaque équipe doit présenter un ballon de match de taille 4 ainsi que les ballons nécessaires à la réalisation des défis techniques.

2/ Maillots : Chaque club doit être en possession normalement de deux jeux de maillots numérotés.

ARTICLE 12 - POLICE

Le club organisateur est chargé de la Police du terrain dans le respect de l'article 21 des Règlements Généraux du District de Football de la Haute-Vienne.

ARTICLE 13 - REGLEMENT FINANCIER

Les frais d'arbitrage pour la finale sont réglés par les clubs en présence par débit de leur compte.

ARTICLE 14 - CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au règlement sont tranchés par la commission compétente.